

## GESTION DES VÉGÉTAUX SOLUTIONS POUR LES PARTICULIERS

Atteinte à la faune sauvage



La gestion des végétaux désigne l'ensemble des actions de tonte et de taille des espaces verts, de gestion des déchets verts et d'entretien des arbres. Cette gestion, si elle n'est pas adaptée, peut être maltraitante pour notre biodiversité. Pour limiter un tel impact, une gestion écologique plus respectueuse peut être exercée.

### LES PROBLÉMATIQUES ÉCOLOGIQUES LIÉES À LA GESTION DES VÉGÉTAUX

La gestion des végétaux, si elle n'est pas raisonnée, peut avoir de nombreux effets dramatiques sur la biodiversité :

**Menaces sur les couvées d'oiseaux :** en période de nidification, la gestion peut mettre en péril la survie des jeunes. La taille de haie peut détruire le nid et la couvée des oiseaux des haies (merle noir...). En plus, en coupant certaines branches, le nid peut être découvert, obligeant les oiseaux à abandonner la couvée.

**Réduction des gîtes et des ressources alimentaires :** l'abattage des arbres morts et sénescents réduit les possibilités de nidification de nombreuses espèces : oiseaux (mésanges, pics...), mammifères (lérôts, chauves-souris...) et insectes (scolytes...). En plus, la suppression de tels arbres ou encore la tonte de jachères fleuries peut réduire drastiquement les principales sources de nourriture des oiseaux, des insectes xylophages et pollinisateurs (abeilles, papillons...) et ainsi avoir des conséquences majeures sur leur survie.

**Fuite liée au dérangement causé par l'engin :** le bruit que peut générer certains engins peut faire fuir les animaux (amphibiens, petits mammifères, reptiles, oiseaux...).

**Broyage de la microfaune :** le passage de certains engins de gestion au niveau des branches, des feuilles et du sol peut détruire complètement la microfaune associée (chenilles, araignées, limaces, petits mammifères...).

**Déstructuration du sol :** certaines techniques de gestion vont entraîner une déstructuration et un broyage en surface du sol perturbant les organismes non adaptés à la vie en surface et arrachant les végétations restantes.

**Destruction globale d'espèces :** l'utilisation de pesticides élimine les espèces animales et végétales ciblées mais aussi d'autres non ciblées.

**Fragilisation et exposition aux maladies :** en fonction de la période et de la méthode, la coupe peut favoriser l'implantation de champignons, l'exposition aux parasites et aux maladies ainsi que freiner la cicatrisation des branches. Les végétaux deviennent alors très fragiles.

**Réduction de la diversité floristique :** une tonte trop régulière peut diminuer sévèrement la diversité végétale. De même, si les déchets de végétaux sont laissés sur place, les espèces dominantes, seulement, vont être favorisées, réduisant ainsi la diversité.

### QUE DIT LA LOI ?

Les arbres et les haies en dehors des forêts sont soumis à peu de protection juridique. Pour quelques cas, certaines protections peuvent être appliquées (PLU, arbres remarquables...). Consultez la fiche [arbres et haies \(lpo.fr\)](https://lpo.fr) pour plus d'informations juridiques.

En revanche, la destruction d'un nid d'espèces protégées constitue un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende selon l'article L415-3 du code de l'environnement. Pour les nids des espèces chassables, cela représente une contravention de 5<sup>e</sup> classe (article L424-10 dudit code).

## IDÉES REÇUES SUR LES « MAUVAISES HERBES » (ADVENTICES)

Les plantes adventices poussent spontanément et naturellement sans aucune intervention humaine, elles colonisent d'elle-même les espaces et forment des associations végétales très diversifiées. Aussi connues sous le nom de plantes indésirables, mauvaises herbes ou herbes folles, elles sont souvent mal-aimées. Lorsqu'elles sont en friche, il n'est pas rare qu'on dise du jardin qu'il est abandonné ou négligé. Revenons sur ces idées reçues.

### Les plantes adventices ne sont pas mauvaises ou inutiles.

Les insectes sont les premiers bénéficiaires de ces plantes et s'en servent de gîtes. À la base de nombreuses chaînes alimentaires, leurs prédateurs comme les oiseaux vont aussi y être attirés. Ces plantes sont alors excellentes pour la diversité. L'ortie, exemple parfait de l'indésirable, est notamment une plante admirable pour la faune. Près d'une cinquantaine d'espèces d'insectes y sont liées, par exemple le vulcain, espèce de papillon, y dépose ses chenilles noires sur ses feuilles.

### Les plantes adventices ne sont pas laides.

Un jardin libre est un jardin vivant ! **C'est là, la réalité d'un écosystème : une diversité végétale et animale incroyable qui évolue en liberté.** Ceci ne pourrait-il pas être la définition de la beauté ? De plus, certaines plantes adventices sont jolies et colorées. C'est le cas du pissenlit, qui, en plus d'apporter de la couleur dans le jardin avec une période de floraison très longue, est aussi une grande source d'alimentation pour de nombreux insectes.

### Les plantes adventices ne sont pas toxiques.

Loin d'être toxiques, certaines plantes sont comestibles. C'est le cas de l'ortie, qui, bien cuisinée peut être l'ingrédient d'une soupe délicieuse ou d'un pesto original ! En plus, d'autres plantes comme le plantain peuvent avoir des propriétés pharmaceutiques : en froissant les feuilles dans ses mains, vous pouvez apaiser les piqûres d'insectes et d'orties !



Vulcain © Nicolas Macaire

Ortie © Jardin Biodiversité

Pissenlit © Rustica

## QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ?

Il existe des situations pour lesquelles nous sommes obligés de tailler ou de tondre nos espaces verts, cela fait partie des réglementations en vigueur.

**Il arrive qu'en prévention de sécheresse, certaines zones soient soumises à des obligations de débroussailler.** Il est possible d'adapter cette obligation à une gestion différenciée.

Le code forestier impose une obligation légale de débroussaillage sur des espaces déterminés exposés à un risque incendie. En cas de non-respect, des sanctions pénales et administratives peuvent être émises. **Il arrive que la végétation mitoyenne doive être taillée.**

Pour les plantations mitoyennes, les végétations ne doivent pas dépasser une hauteur de 2m entre les 50

premiers cm et les 2m qui longent la limite séparative des deux terrains. Au-delà des 2m, il n'y a plus aucune hauteur limite sur les plantations. En deçà des 50 premiers cm, aucune plantation n'est autorisée. De même, toute branche qui dépasse dans la propriété voisine (même au-delà des 2m réglementaires) est soumise à la coupe. Le voisin peut exiger que les plantations soient arrachées ou réduites à hauteur légale. Il ne peut en revanche, ni couper lui-même les plantations mitoyennes, ni les branches dépassant dans son jardin. Pensez donc à anticiper les travaux de gestion.

**Il arrive que certains arbres morts ou sénescents soient soumis à une obligation d'abattage.**

Par sécurité, lorsqu'un vieil arbre menace une voie publique ou une habitation, une demande d'abattage peut être effectuée. Si vous n'abattez pas l'arbre et qu'un accident survient, votre responsabilité civile peut-être engagée. Pour cela, adaptez ou évitez les coupes et abattages sanitaires.

**Il arrive qu'on veuille entretenir son jardin pour des raisons d'esthétisme.**

Il peut parfois vous sembler nécessaire de tailler ou tondre les végétaux pour des raisons d'entretien et d'esthétisme. Adaptez vos méthodes de gestion et entretenez de manière raisonnée.

## LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

Il existe des alternatives afin de réduire et limiter l'impact de la gestion des végétaux sur la biodiversité.

### **Anticiper les travaux de gestion**

Le printemps et l'été sont des saisons favorables au développement et à la reproduction de la biodiversité. Ces périodes essentielles doivent être respectées et les travaux de tailles et de coupes adaptés voire reportés.

**S'il est nécessaire de tailler :** faites-le plutôt en hiver ! À cette période, il y a moins de risques pour la faune sauvage : les insectes sont absents ou en diapause (forme de vie ralentie), certains mammifères sont en hibernation, les oiseaux ne nidifient pas et les pollinisateurs ne sont pas encore de retour ! En plus, tailler en hiver évite de fragiliser le végétal : entre novembre et janvier, les arbres à feuilles caduques sont en dormance, les feuilles tombent et la circulation de la sève ralentit.

**S'il est nécessaire de tondre :** privilégiez une fauche tardive. Vos travaux de coupes seront ainsi effectués le plus tard possible dans la saison afin de laisser le temps aux végétaux de produire un cycle complet de reproduction. Cela leur permettra de grainer pour pouvoir repousser l'année suivante.

### **Adapter vos méthodes de gestion**

En plus d'adapter la période de gestion, vous pouvez aussi adapter vos techniques pour avoir un impact plus réduit sur la biodiversité :

**Augmenter la hauteur de coupe :** une hauteur minimale de 7 cm permettra de préserver la petite faune de l'herbe. Si passage de gyrobroyeur il y a, n'hésitez

pas à relever la hauteur à 20 cm au lieu des 5 cm habituels.

**Créer des zonages de tonte (ou de fauche) :** vous pouvez laisser dans votre jardin seulement quelques îlots d'herbes hautes et gérer différemment d'autres zones. Pour répondre aux nécessités de débroussaillage en **période de sécheresse**, vous pouvez utiliser cette technique en conservant des îlots d'herbes hautes au centre du jardin pour protéger la petite faune.

**Exercer une tonte (ou fauche) centrifuge :** Pour ne pas piéger la petite faune, il est conseillé de pratiquer une tonte partant du centre du terrain vers l'extérieur.

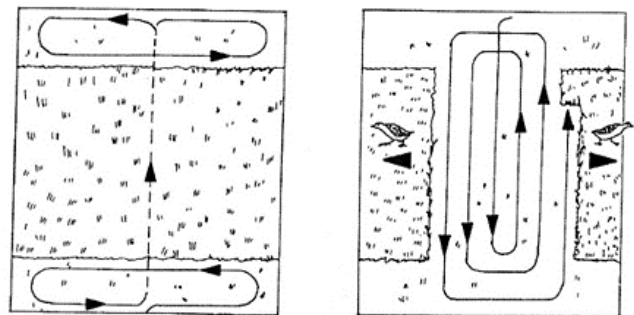


Schéma de la fauche centrifuge © Nicolas Macaire

**Éviter les coupes et abattages sanitaires :** cet entretien, éliminant les vieux arbres n'est pas essentiel et diminue les ressources alimentaires de la faune sauvage. Si l'arbre est dangereux, vous pouvez essayer d'en faire une chandelle : en l'étêtant vous diminuez les risques de chute du tronc. Si l'arbre reste dangereux et qu'il ne peut rester sur place, alors supprimez-le entre septembre et mars pour limiter les déränge-

ments sur la faune. Si l'arbre n'est pas menaçant pour la sécurité, laissez le sur place (même lorsqu'il a été abattu), il sera bénéfique à tout l'écosystème !

**Effectuer une taille respectueuse :** lors de la taille, veillez à préserver, dans l'idéal, les parties hautes de votre végétal afin de laisser des zones de nidification propices aux oiseaux. Si certains rameaux sont trop grands ou cassés et que vous souhaitez les réduire, nous vous conseillons de couper juste au-dessus d'un bourgeon ou d'un nœud.

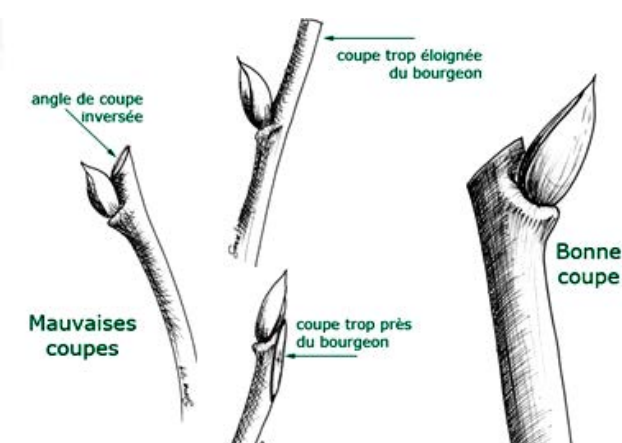


Schéma de différentes techniques de taille © Espace pour la vie

**Mettre en place l'éco-pâturage :** ce mode de gestion permet d'entretenir et de maintenir des prairies naturelles à l'aide d'animaux herbivores, permettant ainsi de favoriser la flore spontanée. Pour que la prairie ne subisse pas un pâturage intensif, il est nécessaire d'adapter le type et le nombre d'animaux à votre terrain. Par exemple, on estime qu'1 ha de terrain peut accueillir 7 moutons ou 1 cheval. Pour rappel, ces animaux restent domestiques et nécessiteront des coûts de nourriture, de soin et d'entretien.

### **Réutiliser les déchets verts**

Les déchets verts peuvent être valorisables dans son jardin ! Voici plusieurs idées pour les réutiliser :

**Le paillage, la meilleure alternative au désherbage :** si vous ne souhaitez pas garder les plantes adventices, vous pouvez utiliser vos résidus de tonte en recouvrant le sol aux pieds de vos plantations pour éviter leur repousse. Cette technique permet aussi de préserver l'humidité, notamment pendant l'été.

**Ne pas ramasser les feuilles mortes :** les feuilles mortes font partie intégrante de la nature et les laisser sur place permettra à la vie du sol de prospérer !

**Faire un compost avec les déchets verts :** grâce au compost des déchets verts vous pourrez obtenir du terreau. La faune locale en profitera pour y trouver gîte.

**Créer des gîtes pour la faune locale :** vous pouvez utiliser les résidus de tailles pour créer de nouveaux habitats à la faune. Installez par exemple un tas de bois qui attirera le Hérisson d'Europe.

**Créer une haie sèche :** Il est possible de construire une haie en entrelaçant les racines et les branches mortes issues de la taille des végétaux. En l'absence d'entretien et après quelques années, les végétaux donneront de jeunes pousses et la haie deviendra vivante. Cette haie sera bénéfique aux petits mammifères, oiseaux, reptiles...

### **Accepter et réfléchir avant de couper :**

En laissant davantage la flore spontanée se développer, la biodiversité est favorisée, l'écosystème est riche et le milieu est moins enclin aux déséquilibres. Même s'il peut être parfois compliqué de lâcher prise, accorder plus de liberté à votre jardin vous permettra de le voir évoluer sous une autre forme et peut-être que vous apprécierez.

## **CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex - lpo@lpo.fr - 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur le site <https://lpo.fr/mediation>

Ce document a été édité par la LPO France

Sources : documents LPO

Rédaction par B Tesson (LPO)

Relecture par C Lerondeau, B Viseux, AL Dugué (LPO)

Photo (première page) © Nicolas Macaire



**Agir pour la biodiversité**